



A Madame la Directrice Générale de
l'Enseignement et de la Recherche

Paris, le 10 juin 2015

Objet : Dépôt de préavis de grève

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, le **SNETAP-FSU, SUD Collectivités territoriales, le SYAC CGT, SUD-RURAL EQUIPEMENT** déposent, à la demande des Personnels de l'EPLEFPA de Nîmes un préavis de grève pour le mercredi 17 juin 2015.

En effet, depuis plusieurs mois les personnels de l'EPLEFPA de Nîmes-Rodilhan alertent la direction sur la gestion et l'évolution de l'établissement. Les personnels ne semblent pas être entendus, et constatent à ce jour :

Face :

- A l'absence de communication et de lisibilité en ce qui concerne : les procédures de licenciement, le non renouvellement de contrats d'agents, l'évolution des charges, le budget... ces éléments dénotent l'intention claire de **ne pas éveiller et impliquer** la communauté de l'EPLEFPA sur les projets de la direction.
- Aux situations conflictuelles récurrentes résultant d'un positionnement impulsif et autoritaire sur des questions pédagogiques ou organisationnelles (voyage annulé, conseil de discipline, organisation des formations, contre ordre...), parfois même contre l'avis de l'ensemble de la communauté éducative concernée qui démontrent une fois de plus **la volonté de ne pas construire et avancer avec les personnels qui ont l'expérience du terrain.**
- Au manque de concertation concernant la gestion de l'activité des agents et les réorganisations des services influencés par des choix ne relevant pas d'une logique de fonctionnement décidée par le directeur de l'EPL, qui **entretient un climat d'insécurité.**
- Aux nombreuses incompréhensions et manque d'explications claires sur la nouvelle forme réglementaire des documents contractualisant l'activité des agents qui induisent la volonté manifeste d'utiliser le levier de la précarité afin **d'instaurer un climat de peur.** La précarité est devenue un outil de management.
- Aux promesses non tenues faites lors d'entretien individuel avec des agents qui **détruisent le rapport de confiance.**



- A la **communication paradoxale** entre l'affichage aux partenaires sur les résultats de l'établissement et la politique de gestion interne de l'établissement.
Le climat instauré par cette gestion est basé sur le **rapport de force et d'intimidation**, générant un mal être à ce jour reconnu par les organisations syndicales et évalué par l'assistante sociale. Les arrêts de travail, les abandons de missions et le turn-over important des agents et de l'équipe de direction de l'EPL doivent être des indicateurs à prendre en considération.

Les préconisations de la DRAAF, alertée à ce sujet par les organisations syndicales sont mises en application dans ce même contexte et n'auront comme résultat que le fait d'avoir été appliquées sans conviction.

Encore à ce jour, la volonté du directeur de L'EPL est de nier toute responsabilité et l'existence des difficultés précédemment évoquées. Elle ne laisse transparaître aucune volonté d'amélioration.

Par suite, les Personnels demandent :

- l'arrêt sans délai de toutes les pratiques qui s'apparentent à de l'intimidation et entretiennent de fait un climat de peur, à défaut les personnels se réservent tous moyens de recours (droit de retrait, dépôt de plainte...) et leurs représentants syndicaux saisiront alors l'Administration Centrale (demande d'inspection et de sanctions)
- la mise en place d'une **concertation réelle et apaisée**, sur le fonctionnement des services de l'EPL et la gestion des contrats de travail.
- des **informations transparentes, précises** et non changeantes, aux agents sur leur contrat et leur mission.
- des **documents et des procédures règlementaires**, concernant les contrats de travail.
- des informations claires et réelles sur la gestion des centres et leur situation financière.
- les conditions nécessaires pour que le personnel puisse se mobiliser sereinement dans des projets pédagogiques.
- un entretien **en urgence** avec le DRAAF Languedoc Roussillon (ou son adjoint) et le Conseil Régional « Service formation »

Donc pour le SNETAP-FSU, SUD Collectivités territoriales, le SYAC CGT, SUD-RURAL EQUIPEMENT nous déposons un préavis de grève pour le mercredi 17 juin 2015 sur l'EPLEFPA de Nimes-Rodilhan, l'administration centrale devant à notre sens prendre maintenant toute sa part dans le règlement d'une situation dégradée qui saurait perdurer plus longtemps.

Pour l'Intersyndicale,
Frédéric CHASSAGNETTE
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU

